Nations Unies S/PV.4154



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4154e séance

Mardi 13 juin 2000, à 11 h 50

New York

Président :	M. Levitte	(France)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Uanivi
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/529)

00-47710 (F)

La séance est ouverte à 11 h 50.

Hommage à la mémoire du Président de la République arabe syrienne

Le Président : Au début de la présente séance, je voudrais, au nom du Conseil de sécurité, exprimer la tristesse que nous inspire la disparition du Président de la République arabe syrienne, S. E. M. Hafez A1-Assad. Homme d'État attaché à la grandeur de son pays et au destin de la nation arabe, le Président Assad a consacré sa vie au service de son pays avec un grand dévouement. Il n'a ménagé aucun effort pour participer à la recherche d'une solution globale, juste et durable qu'attendent tous les peuples du Moyen-Orient.

Au nom du Conseil, je voudrais présenter mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de la République arabe syrienne ainsi qu'à la famille du défunt.

J'invite maintenant les membres du Conseil à se lever et à observer une minute de silence en hommage à la mémoire du Président Hafez A1-Assad.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2000/529)

Le Président : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors des ses consultations antérieures, et en l'absence d'objections, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Je souhaite la bienvenue à M. Klein.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, document S/2000/529.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur une lettre du Portugal, en date du 23 mai 2000, document S/2000/486.

A la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Je lui donne très volontiers la parole.

M. Klein : C'est un honneur pour moi que d'être ici pour présenter au Conseil de sécurité mon rapport, en ma qualité de Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Alors que le rôle et les résultats obtenus par les Nations Unies dans la résolution des conflits interethniques sont examinés à la loupe par la communauté internationale, c'est un plaisir pour moi que de rendre compte du fait que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) est engagée de façon résolue sur la bonne voie et qu'elle réalise des progrès fort impressionnants.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Avant d'en venir aux progrès de la MINUBH, je dois réfuter catégoriquement deux allégations qui se sont répandues dans le débat public et qui ont une incidence sur notre mission : d'abord, le fait que certains commentateurs disent que les Nations Unies sont incapables d'accomplir les tâches du « nouveau maintien de la paix international » dans cette période de conflit interethnique et d'États qui s'effondrent; et deuxièmement, que pour parvenir à la paix automaintenue en Bosnie-Herzégovine il faudra des décennies, et non des années.

Il faut rappeler qu'en ex-Yougoslavie, qui, dans certains sens, représente le schéma de l'État effondré et d'un conflit interethnique entre des populations encore marquées par des traditions non démocratiques, seulement deux missions internationales de maintien de la paix ont réussi. Depuis le début du conflit yougoslave, la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) dans l'ex-République yougoslave de Macédoine a pu faire en sorte que la guerre ne s'étende pas à cette République fragile. Et de 1996 à 1998,

l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), avec l'appui ferme du Conseil de sécurité, une forte structure et un mandat clair sous une chaîne de commandement unique, a réussi à maintenir le caractère multiethnique de la Slavonie orientale au moment de son passage sous contrôle croate.

Ces deux missions, l'une oubliée malheureusement par les commentateurs et l'autre souvent négligée, démontrent qu'avec un mandat, des ressources d'appui et une structure organisationnelle appropriés, les Nations Unies ont la capacité et l'expérience de gérer des conflits complexes. Je ne prétends pas que la communauté internationale se trouve face à une courbe d'apprentissage pour relever tous ces nouveaux défis du maintien de la paix. Mais, en tant que général, ambassadeur et chargé du maintien de la paix, je peux honnêtement affirmer qu'aucune organisation n'a pu aller plus loin sur cette courbe d'apprentissage que l'ONU. Je prends le ferme engagement à l'égard du Conseil de sécurité que la MINUBH sera une nouvelle mission couronnée de succès qui s'ajoutera à la liste des succès tant négligés de l'ONU.

La deuxième allégation que je réfute est celle selon laquelle il faudra des décennies d'intervention intensive et onéreuse pour que la communauté internationale arrive finalement à la conclusion que la création d'un État de Bosnie-Herzégovine souverain, démocratique et multiethnique est en quelque sorte une « mission impossible ». Je pense que cette issue dépend entièrement de nos propres politiques et actions.

La population de Bosnie-Herzégovine vit maintenant dans une sorte de no man's land des Balkans, sans aucune certitude sur son identité et sur la place qu'elle occupe dans le monde. Pendant des siècles, les décisions qui la concernaient ont été prises ailleurs : à Istanbul, à Vienne ou à Belgrade. Sa région représentait la cassure politique historique et religieuse entre l'Europe et l'Orient. C'est là que les frontières militaires avaient été dessinées. En conséquence, cette population n'a pu participer à l'évolution démocratique de l'Europe occidentale. Son développement a été gelé dans la construction politique de droits de groupe, et non de droits individuels garantis par l'état de droit. Et il faisait souvent l'objet de manipulations et de chauvinisme, qui, trois fois au cours du siècle écoulé, ont nécessité une intervention internationale massive et des solutions ponctuelles qui portaient en elles les germes d'autres conflits encore plus graves les années suivantes.

La communauté internationale a l'occasion historique de mettre fin à ce cycle d'instabilité régionale et d'interventions extérieures, mais cela demande des solutions courageuses et des mesures importantes. La Bosnie-Herzégovine ne doit pas continuer de rester en marge de l'Europe. Il faut qu'elle soit intégrée à un espace européen plus vaste où on lui prêtera attention où on lui donnera les encouragements et la protection dont elle a besoin pour devenir un membre stable et autonome de la région.

Tout ce que nous essayons de faire dépend de l'engagement crédible que nous prendrions maintenant en faveur de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe. Pour ce qui est du retour des réfugiés – pourquoi des réfugiés en Europe voudraient-ils que leurs enfants soient élevés dans un no man's land des Balkans? – et de la question de garder la jeunesse dans le pays et non dans des files d'attente pour obtenir un visa; s'agissant de s'attaquer sérieusement à la criminalité transfrontière ou de briser la mainmise des politiciens extrémistes et les tendances partitionnistes : tout cela dépend du changement de vision de ce pays, et de ses voisins, qu'il faut faire passer d'un esprit borné de division sectaire à un esprit d'identité et d'inclusion.

Les solutions qui ont donné des résultats en Europe occidentale et permis de désamorcer le séparatisme ethnique doivent être appliquées aux Balkans. Nous ne devons pas craindre que cela ouvre les vannes d'un flot d'éléments indésirables. La réalité est que ces éléments indésirables sont déjà en Europe. Garder les citoyens ordinaires hors de l'Europe nous empêche uniquement de bénéficier de leur coopération pour combattre des problèmes communs : l'extrémisme politique, la criminalité organisée, la traite des êtres humains, le trafic de drogues et d'armes, et l'immigration illégale.

De plus, l'imposition de conditions strictes pour l'intégration à l'Europe ne servirait qu'à faire le jeu des politiciens qui ne souhaitent pas être assujettis à la surveillance importune des institutions juridiques et des droits de l'homme européennes. Le modèle dysfonctionnel d'organisation politique de triumvirat en Bosnie-Herzégovine, comme le démontre le fait que les trois Présidents n'ont pas respecté les engagements qu'ils ont pris devant ce Conseil dans la Déclaration de New York, permet à l'un ou l'autre des politiciens de

faire en sorte que les conditions établies ne soient jamais respectées.

Il est regrettable que les cinq séries d'élections en cinq ans dirigées par la communauté internationale n'aient toujours pas donné les effets escomptés, c'est-à-dire d'accorder le pouvoir à des dirigeants démocratiques qui placeraient les intérêts de tous les citoyens de la Bosnie-Herzégovine au-dessus de leurs intérêts personnels. Même si la population elle-même en a assez de l'exploitation politique – comme le démontre l'appui populaire ferme de la communauté internationale chaque fois que des responsables locaux sont remerciés de leurs services – durant les compagnes électorales, les trois principaux partis nationalistes se renforcent mutuellement, refusant d'accorder un espace politique aux autres partis et candidats. Il n'y a eu aucune élection locale jusqu'à maintenant dont l'enjeu était des questions non ethniques et non idéologiques. Tenir trop d'élections peut-être tout aussi affaiblissant et démoralisant que de ne pas en tenir assez.

Malgré cela, nous ne devons pas être pessimistes, loin de là. Les progrès qui ont été accomplis en dépit de l'obstruction politique constante sont très importants. Mais ces progrès ont été coûteux, ardus et lents. Alors que plusieurs appels ont été lancés pour attirer l'attention et obtenir les ressources de la communauté internationale, il est nécessaire de planifier les prochaines étapes dans les Balkans sur la base d'une analyse objective. Si nous continuons de faire ce que nous avons fait, nous continuerons d'obtenir les mêmes résultats.

Il faut reconnaître que la stratégie d'exclusion de l'Europe ainsi que l'intervention militaire fragmentaire ont été des échecs. Il nous faut maintenant avoir une vision aussi vaste que celle que nos pères avaient lorsqu'ils ont planifié avec succès la reconstruction de l'Europe de l'Ouest après la Seconde Guerre mondiale. L'intervention en Bosnie-Herzégovine n'est pas une mission impossible, et elle ne doit pas être une histoire sans fin, si nous établissons bien nos propres politiques et cherchons énergiquement à atteindre l'objectif d'une intégration politique à l'Europe.

Je vais maintenant aborder la question de la MINUBH. Le rapport du Secrétaire général, dont le Conseil est saisi, fait état en détail des progrès accomplis par une mission qui suit bien son cours. Il y a eu des progrès tangibles dans tous les principaux secteurs de notre mandat de restructuration de la police, de réforme de la police et de réforme du système judiciaire.

Mardi dernier, le 6 juin 2000, à l'aéroport de Sarajevo, nous avons inauguré le Service national des frontières de la Bosnie-Herzégovine, lequel service est multiethnique. C'est le premier et le seul organisme de l'exécutif qui fonctionne sous l'égide des institutions d'État communes plutôt que des entités ethniques. Il s'agit d'un pas important vers l'édification de l'identité d'État, dans la lutte contre la criminalité nationale et transnationale ainsi que l'immigration illégale, et pour préparer l'intégration à l'Europe.

Le 5 juin, j'ai constaté l'intégration matérielle réussie du Ministère de l'intérieur dans le canton de Herzégovine-Neretva et je me suis félicité de la nomination de 70 juges et procureurs dans les nouvelles institutions judiciaires multiethniques. La MINUBH a ouvert la voie permettant aux Croates et aux Bosniaques de travailler ensemble dans la partie ouest de la ville divisée de Mostar pour la première fois depuis le début de la guerre.

En avril 2000, le premier contingent de police civile des Nations Unies provenant de la Bosnie-Herzégovine a été déployé au Timor oriental où il accomplit du bon travail. Pour démontrer encore une fois que les anciens combattants sont disposés et capables de travailler ensemble en harmonie et efficacement, nous formons actuellement 16 officiers militaires pour qu'ils servent d'observateurs militaires des Nations Unies, et nous avons entrepris les préparatifs en vue de créer un bataillon multiethnique spécialisé en logistique et en génie pour de futures missions des Nations Unies.

Le 20 janvier, nous avons inauguré le Service de police du district multiethnique de Brcko. La composition ethnique de la force reflète les statistiques démographiques changeantes du district – 45 % de Serbes, 37 % de Bosniaques, 16 % de Croates, 2 % d'autres – en une force unifiée, mais le recrutement des officiers de police s'est fait strictement en fonction des compétences professionnelles.

Également en janvier, les unités de police spécialisées de la brigade antiterroriste, distinctes sur le plan ethnique, ont été restructurées et physiquement intégrées. Au cours des prochaines semaines, la restructuration et la formation des unités équivalentes en Republika Srpska seront terminées et elles passeront de la

supervision de la SFOR au contrôle civil, sous la surveillance de la MINUBH.

Ces résultats tangibles et importants qui ont été obtenus au cours des six derniers mois ne représentent qu'une partie de l'ensemble des travaux de la MINUBH.

En fin de compte, l'un des critères qui serviront à évaluer le succès de la MINUBH est sa contribution à la composition changeante des forces de police visant à mieux refléter les communautés multiethniques qu'elles servent et à établir la confiance des membres des minorités qui sont rentrés. Nous avons accordé la plus haute priorité au recrutement, au déploiement et au transfert des policiers membres de minorités.

D'ici la fin d'octobre, plus de 600 cadets provenant des groupes minoritaires auront été formés ou seront en formation dans les deux académies de police que nous avons créées l'an dernier. Ce progrès est encourageant mais n'est évidemment pas suffisant. Il faut faire plus pour qu'il y ait des répercussions plus rapides et plus importantes.

La Réunion consultative ministérielle sur les questions de police qui a été créée en mars commence à produire des résultats. Les conditions de base d'emploi pour les policiers membres des minorités qui reviennent ont été établies. La première liste de ces policiers est en cours de traitement. De plus, les Ministres de l'intérieur respectifs ont maintenant demandé que l'on élargisse l'ordre du jour de la Réunion consultative ministérielle sur les questions de police pour y inclure la coopération de la police dans d'autres domaines, comme la lutte contre l'immigration illégale.

Je suis heureux de signaler les excellents progrès réalisés dans la collecte de données et la présélection du programme d'enregistrement du personnel de police, qui a été établi en novembre dernier pour répertorier et faire enquête sur les antécédents du personnel de police de tout le pays. La semaine dernière, nous en sommes arrivés à plus de 10 500 enregistrements, sur une force totale de quelque 20 000 personnes.

La deuxième phase de ce projet a été entamée. Tous les policiers réinscrits seront évalués, des enquêtes sur les antécédents seront effectuées et les autorisations finales seront émises. Actuellement, ce processus nous aide à déterminer avec précision la composition ethnique véritable des forces de police respectives et d'identifier les policiers déplacés en vue d'un retour possible dans le lieu d'où ils sont originaires.

Atténuer l'influence politique en créant une fonction publique professionnelle représente un défi important pour tous ceux qui contribuent aux efforts internationaux en Bosnie-Herzégovine. Le programme du Directeur général de la police qui a été présenté dans le district de Brcko et dans le Service national des frontières a établi le précédent d'une seule chaîne de commandement sous un directeur de police professionnel et indépendant qui est sélectionné selon ses compétences et non son appartenance ethnique.

Il s'agit d'un pas de géant pour s'éloigner de la structure administrative actuelle de toutes les institutions communes qui est un « triumvirat fondé sur l'ethnie soumis à un roulement » de nominations politiques, un modèle qui fait en sorte qu'il n'y ait aucune responsabilité et aucune continuité. La création du poste de directeur de police, pourvu au terme d'un concours, est un grand pas en avant pour une fonction publique et une administration professionnelles.

Nous travaillons également en vue d'assurer l'objectivité dans le système judiciaire, qui est devenu dysfonctionnel en raison de l'intimidation politique et parce que les décisions n'étaient pas mises en oeuvre. Toutefois, le projet d'un service de police des tribunaux demeure à son stade initial, ralenti par le manque de ressources et d'autorité législative. La création d'un service de police des tribunaux est absolument essentielle comme complément au processus de réforme judiciaire. Tant que les citoyens ne seront pas convaincus que les témoins sont protégés et que les décisions des tribunaux seront exécutées, même un service de police efficace et un système judiciaire indépendant ne seront pas en mesure de garantir le respect de l'état de droit.

Le rôle de la MINUBH en ce qui a trait aux réfugiés et aux personnes déplacées consiste à surveiller les mesures prises par la police pour établir des conditions de sécurité pour leur retour. Le Groupe international de police (GIP) surveille les expulsions, recueille des données complètes sur des incidents liés aux retours, afin d'aider la police locale à élaborer des plans de sécurité globaux pour combattre l'intimidation et les crimes motivés par l'appartenance ethnique. Dans une période où il y a de nombreux retours spontanés dans des régions difficiles, comme à Prijedor et à Gorazde, notre rôle est un complément essentiel à l'excellent

travail accompli par le Bureau du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

Dans tous nos efforts, nous voulons principalement nous assurer que les prestations de la police répondent à des normes professionnelles. Cela implique que des policiers du GIP partagent des locaux avec la force de police locale pour surveiller, conseiller et former. En 1998, la MINUBH comptait 25 agents de liaison du GIP dans les postes de police. La semaine dernière, il y avait plus de 700 policiers du GIP qui faisaient de la surveillance 24 heures par jour dans 256 des 318 postes de police locaux de la Bosnie-Herzégovine.

Mais la clef d'une réforme durable de la police est dans la formation professionnelle. Les excellents résultats obtenus par la police locale au cours des récentes élections municipales prouvent que la formation que nous assurons donne des résultats. Nous avons maintenant terminé notre programme de base relatif à la dignité humaine et la formation transitoire que nous offrons à tous les agents de la police locale pour qu'ils sachent quelles sont les exigences fondamentales d'un exercice démocratique des fonctions de police. Désormais, le GIP n'assurera cette formation que pour les formateurs locaux de la police qui assumeront alors la responsabilité de la formation de leur personnel sous la supervision du GIP, ce qui permettra de libérer nos ressources pour faire plus largement appel au détachement simultané.

Notre objectif est de créer une infrastructure éducative efficace en moins d'un an afin que la police locale puisse devenir autonome dans ses programmes de formation. L'importance que nous accordons aux programmes de formation de formateurs a déjà permis qu'un enseignement soit dispensé par des instructeurs de la police locale, dans le cadre de cours de formation élémentaire, aux cadets de police dans les deux écoles de police. La prochaine étape consistera à étendre cette procédure aux domaines spécialisés tels que la gestion, la police communautaire, les armes à feu et la circulation routière.

Je voudrais maintenant vous parler du travail de la MINUBH en matière de réforme judiciaire. Comme je l'ai souvent dit, si la réforme de la police ne s'accompagne pas d'une réforme judiciaire, cela revient à essayer d'applaudir d'une seule main. Malheureusement, l'excellent programme d'évaluation du système judiciaire prendra fin vers la fin de l'année alors qu'il est nécessaire non seulement de poursuivre la réforme judiciaire en Bosnie-Herzégovine mais, en fait, d'en accélérer le rythme. Il est essentiel qu'il n'y ait pas de décalage lorsque ce programme sera transmis à une autre organisation. Ceux qui sont chargés de ce programme et du nouveau processus d'évaluation de la magistrature doivent être des professionnels compétents qui jouiront de la confiance de la communauté locale de magistrats. La gestion générale de la réforme et de l'évaluation judiciaires doit rester la responsabilité du Bureau du Haut Représentant qui doit être secondé par une autre organisation internationale spécialisée dans ce domaine. Nous préférerions le Conseil de l'Europe ou peut-être, afin d'assurer toute la continuité, les compétences et les ressources nécessaires, le Programme des Nations Unies pour le développement.

Le Conseil de l'Europe est un partenaire idéal parce qu'il a joué un rôle influent dans la gestation du programme d'évaluation du système judiciaire et connaît bien son travail. Il joue un rôle actif en matière de réforme judiciaire, notamment pour rédiger des textes de loi essentiels en Bosnie-Herzégovine et élaborer les normes et critères pour les systèmes judiciaires européens en général. Une présence du Conseil de l'Europe sur le terrain permettrait d'augmenter sensiblement sa capacité de contribuer à la rédaction des lois et au processus de réforme judiciaire.

Nous comprenons que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) est également un candidat possible pour prendre la suite du programme d'évaluation judiciaire. Cela demande un examen sérieux pour deux raisons essentielles. L'histoire locale de l'OSCE dans ce domaine a été caractérisée par des décisions arbitraires tendant à supprimer les programmes qui réussissent, ce qui s'est traduit par une perte de crédibilité importante aux yeux de la communauté locale. En outre, ses politiques de recrutement et d'affectations vont à l'encontre d'un recrutement du personnel disposant des compétences et de l'expérience nécessaires. Le coût d'un programme continu, quelle que soit l'organisation qui le gère sera d'environ 1,5 million de dollars. Nous pensons que le Conseil de l'Europe pourrait obtenir un soutien à ce niveau.

Les progrès accomplis par la MINUBH nous ont permis d'arriver au stade où, notre organisation, seule parmi les organisations internationales, peut commencer à envisager la fin de sa participation au mandat international en Bosnie-Herzégovine. Nous préparons un

plan à moyen terme pour l'accomplissement des tâches essentielles qui nous ont été confiées avant décembre 2002. Le mois dernier, j'ai convoqué un atelier de planification stratégique d'un week-end pour tout le personnel responsable sur le terrain en vue d'élaborer des objectifs intégrés spécifiques pour les six mois à venir et les modalités à suivre pour atteindre ces objectifs. Des objectifs tangibles ont été définis pour chaque bureau extérieur ainsi que des indicateurs de résultats. L'atelier a également contribué à élaborer une importante réorganisation du GIP en vue de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'agents du GIP soient détachés simultanément dans les zones névralgiques sur le terrain.

Par ces mesures, j'essaie de faire en sorte que notre structure et notre culture organisationnelles misent sur l'efficacité et les résultats et je cherche à étendre cette conception de notre travail à chaque membre de notre personnel. Ceci nous permettra également de faire constamment le bilan des niveaux de ressources en vue de les réaffecter et de les réduire progressivement à mesure que les objectifs de programme seront atteints. Le travail que nous avons accompli dans le programme de formation de formateurs est un exemple de cette approche stratégique.

Je suis ainsi arrivé au terme de mon exposé sur les réalisations et les projets de la MINUBH. Je voudrais maintenant faire quelques brèves observations sur d'autres questions qui se rapportent à notre travail.

Une grande partie de l'effort international en Bosnie-Herzégovine a porté sur la reconstruction physique. Le Conseil de mise en oeuvre de la paix vise à présent la réparation des infrastructures institutionnelles et se concentre sur les questions se rapportant à l'économie et à la corruption. Il s'agit là d'une entreprise essentielle et opportune, mais je suis convaincu que nous nous ne devons pas non plus négliger l'importance de la reconstruction sociale. C'est pourquoi j'ai préconisé plusieurs projets essentiels en vue de promouvoir le développement de l'identité de l'État et la réconciliation sociale.

Je suis très favorable à la création d'une université nationale en Bosnie-Herzégovine qui comprendrait des campus multiples accrédités au plan international. Nous devons offrir aux jeunes une voie d'avenir et un accès au monde moderne afin que les Croates n'aillent pas à Zagreb et que les jeunes Serbes n'aillent pas à Belgrade. Sinon, la Bosnie-Herzégovine perdra ceux qui constituent son meilleur espoir pour l'avenir.

Le rétablissement d'un esprit de tolérance religieuse est essentiel pour l'avenir à long terme et pour l'identité propre de la Bosnie-Herzégovine. J'espère qu'un bienfaiteur international se présentera pour financer un projet interreligieux fondamental nécessitant la reconstruction simultanée de quatre lieux de culte historiques pour symboliser le rajeunissement de l'esprit de tolérance religieuse qui a dominé l'histoire de cette région pendant des siècles, excepté le dernier.

J'ai également soutenu les efforts déployés pour reconstruire la route entre Sarajevo et Pale. L'effondrement, l'année dernière, de la principale artère de communication entre l'Est de la Republika Srpska et la capitale nationale nous a rappelé de façon symbolique la séparation qui régnait du temps de la guerre. Il ne faut pas qu'elle se prolonge à cause du manque de fonds.

Dans le temps de parole qui m'était imparti, je n'ai pu souligner que certaines des réalisations des six derniers mois. Les tâches de la MINUBH sont complexes et demandent une forte intensité de main-d'oeuvre. Des progrès réels sont faits mais il faudra relever d'importants défis, notamment pour accélérer le rythme de rapatriement des minorités, en particulier en Republika Srpska et faire en sorte que la partie orientale de la Republika Srpska entre dans le domaine national en tant que partenaire constitutionnelle constructive. Nous n'oublions pas non plus que nous fonctionnons dans le cadre d'un environnement dans lequel la responsabilité de la mise en oeuvre de la paix est partagée entre plusieurs intervenants et qu'une grande partie de ce que nous faisons, individuellement et collectivement, se ressent fortement de l'évolution des événements dans la région en général.

Je n'ai cessé de maintenir que tant qu'il n'y aura pas de régime démocratique à Zagreb et à Belgrade, tout ce que nous cherchons à faire en Bosnie-Herzégovine sera problématique. L'exactitude de cette analyse a été soulignée lors de la publication d'enregistrements datant de 1999 contenant les instructions de feu le Président Tudjman à l'intention de responsables croates de Bosnie auxquels il disait de coopérer avec la communauté internationale tout en continuant d'oeuvrer en faveur de la partition. Le changement de gouvernement en Croatie a déjà eu une

incidence très bénéfique sur notre travail dans des zones telles que Mostar.

Le régime Milosević en Serbie reste un obstacle fondamental à l'amélioration de la paix et de la stabilité régionales et à une vie meilleure non seulement pour les Serbes mais pour toute la population locale. Si je devais identifier trois priorités internationales à caractère essentiellement politique pour ramener une paix durable en Bosnie-Herzégovine, je choisirais l'entrée dans les institutions européennes, les mesures les plus fermes possibles pour encourager et soutenir la démocratie en Serbie et des efforts plus intenses pour appréhender les criminels de guerre. Tant qu'on n'aura pas identifié et puni les coupables, on ne pourra pas absoudre ni libérer les innocents.

(*l'orateur poursuit en français*)

Les évènements qui ont eu lieu l'année passée ont à nouveau montré que des progrès tangibles sont réalisables mais que, pour ce faire, un engagement intensif, coordonné et robuste au niveau international est nécessaire. Je suis tout à fait conscient des besoins urgents qui se font sentir dans d'autres régions du monde en matière de maintien de la paix, au niveau des ressources à la fois humaines et financières. Mais c'est avec votre soutien continu ainsi que par le dynamisme et la détermination des hommes et des femmes qui oeuvrent sur le terrain pour les Nations Unies que le mandat fondamental de la MINUBH pourra être accompli dans les deux années et demie à venir. Mais pour l'heure, j'estime qu'il nous faut rester pour être en mesure de partir.

Le mois prochain, nous inaugurerons nos nouveaux quartiers généraux, la Maison des Nations Unies, qui abrite une grande partie de la famille des Nations Unies à Sarajevo. En mettant fin à des contrats de location onéreux dans cinq endroits différents, nous avons pu, grâce aux fonds ainsi récupérés, remettre à neuf un dortoir qui avait été bombardé et qui sera, à terme, rendu à l'Université de Sarajevo.

Je saisis cette occasion pour inviter les membres à l'inauguration de la Maison des Nations Unies à Sarajevo. Des citoyens de 13 États membres du Conseil ainsi que 60 autres nationalités travaillent pour la MINUBH en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes les témoins de la coopération internationale au service de la paix. J'encourage les membres à venir voir par eux-mêmes ce que leurs compatriotes réalisent au service de la paix internationale et des Nations Unies.

Dans une région où la situation demeure instable et tendue, j'encourage vivement les membres à maintenir leur engagement en faveur d'une Bosnie-Herzégovine souveraine, multiethnique et démocratique, fortement ancrée dans son contexte européen. Le Conseil ne peut succomber à aucun type de lassitude, quel que soit le domaine considéré, que ce soit celui de la compassion, de la politique ou des contributions. Qu'il nous donne les outils et nous finirons le travail.

Le Président : Je remercie M. Jacques Paul Klein de son exposé complet et très encourageant de la situation en Bosnie-Herzégovine. Je le remercie également de l'invitation qu'il vient d'adresser aux membres du Conseil à venir découvrir sur place les réalisations de la MINUBH.

Avant de donner la parole aux membres du Conseil, je dois indiquer que, conformément à la pratique, j'ai tenu hier une réunion avec les pays contributeurs de troupes. Les remarques et questions de ceux-ci ont porté sur les critères de sélection des officiers de police internationaux, notamment celui concernant la langue de travail, ainsi que sur la création du service de police des tribunaux. Le Représentant spécial, présent au cours de cette réunion, a apporté toutes les réponses souhaitables à ces questions. D'autre part, et je le dis avec beaucoup de plaisir, les augmentations de contributions ont été annoncées en séance par certains pays.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport, et le Représentant spécial, M. Klein, de son exposé éloquent et fort intéressant.

Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, une paix stable ne peut exister sans des mécanismes appropriés assurant la primauté du droit. De ce fait, les progrès réalisés dans les domaines judiciaire et de police, mentionnés dans le rapport, sont tout à fait importants.

S'agissant de la police, nous voudrions insister notamment sur les progrès suivants : l'établissement d'un corps de police multiethnique à Brcko, l'intégration au sein de la Fédération d'unités de police spécialisées de Bosniaques et de Croates, la formation pour lutter contre le crime organisé, la corruption et la prostitution, et la mise en place d'une chaîne de commandement unique grâce à la création d'un poste de

commissaire de police dans les services de police cantonaux, notamment dans le canton de Sarajevo et auprès du Ministère de l'intérieur de la Fédération. Je voudrais également mentionner la décision prise par l'Assemblée cantonale du canton 7 d'entériner un accord réalisé sous les auspices de la MINUBH permettant aux Bosniaques de travailler avec leurs homologues croates à Mostar-Ouest et ce, pour la première fois depuis la guerre.

Mais beaucoup reste à faire, surtout pour assurer une représentation appropriée des minorités au sein des forces de police locale, tant en Republika Srpska que dans la Fédération.

S'agissant du domaine judiciaire, je voudrais exprimer notre gratitude pour tous les efforts faits par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour mettre en place le programme d'évaluation du système judiciaire. Étant donné que le programme prendra fin en décembre 2000 et que le système judiciaire en Bosnie-Herzégovine reste inadéquat, nous devons faire en sorte que l'évaluation du système judiciaire par la Mission fasse l'objet d'un transfert en douceur à une autre organisation garantissant le même niveau de compétence qui tirera parti de l'expérience et consolidera les progrès de la MINUBH.

Un acquis nous semble particulièrement important : la récente mise en place d'un Service national des frontières, prévue depuis longtemps.

Nous devons aussi nous préoccuper du retour des réfugiés et des personnes déplacées, notamment des minorités, dans leur foyer. Faute de sécurité adéquate, il sera difficile d'accélérer ce processus.

Comme l'indique le rapport, la MINUBH a entamé la préparation d'un cadre de travail stratégique et opérationnel pour achever l'essentiel de son mandat d'ici décembre 2002. Comme la Mission ne restera pas indéfiniment en Bosnie-Herzégovine, il est fondamental que les citoyens et leurs dirigeants fassent tout pour établir et consolider des institutions impartiales et démocratiques d'un État moderne.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport et M. Klein de son exposé et de son évaluation exhaustive concernant la situation en Bosnie-Herzégovine.

Nous notons un certain nombre de changements positifs dans ce pays qui incitent à l'optimisme. L'élément crucial permettant de mener à bien et de façon irréversible le processus de règlement bosniaque est le respect systématique et intégral de l'Accord de paix de Dayton. Toute tentative de révision de ce document est, selon nous, inacceptable. Ce n'est que sur la base exclusive de sa mise en oeuvre qu'un État viable et multiethnique peut se développer, comportant deux entités égales et dans le respect des droits de tous les citoyens de ce pays.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) a apporté une importante contribution à ce processus. Grâce à ses efforts, l'on a pu renforcer l'état de droit en Bosnie-Herzégovine, améliorer le professionnalisme de la police locale et la réorganiser sur une base multiethnique, et faire des progrès dans la réforme du système judiciaire et la mise en place d'un Service des frontières unifié.

Des changements positifs ont lieu à Brcko. Des structures unifiées ont été créées au sein du Ministère de l'intérieur à Mostar. Une contribution appréciable a ainsi été apportée à la mise en place d'institutions démocratiques d'autorité en Bosnie-Herzégovine. Il reste que des tendances positives en faveur du développement, avec notamment la consolidation de la notion d'État et le renforcement du pluralisme au niveau social, ne devraient pas susciter une satisfaction excessive parmi la communauté internationale, et ce point vient d'être évoqué par M. Klein.

Malheureusement, un certain type de mentalité et de comportement, fondé sur des considérations ethniques, continue de prévaloir en Bosnie-Herzégovine. La confrontation et la discrimination ethniques persistent. En dépit du succès des forces modérées aux élections municipales, la prédominance de partis nationalistes n'a pas été éliminée en Bosnie-Herzégovine. Nous ne pouvons qu'être préoccupés par le fait que les efforts destinés à créer des structures centrales d'autorité efficaces se trouvent entravés par la passivité des institutions unifiées, peu soucieuses d'instaurer un consensus en matière de réconciliation. Il est très important de rechercher une plus grande démocratisation au sein de la société pour combattre toute résurgence d'extrémisme politique et assurer le soutien des médias indépendants.

En raison de l'inactivité de politiciens bosniaques, il existe un problème grave lié au retour des réfugiés, dont près de 300 000 se trouvent hors du pays.

Il faut poursuivre la réforme des forces armées et réduire les budgets de défense. Il faut accorder une attention constante à la réforme économique, compliquée par la diminution de l'aide publique. Des efforts supplémentaires doivent être déployés pour attirer des investissements étrangers et lutter contre la criminalité organisée et la corruption.

Compte tenu de l'expérience du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie en Bosnie-Herzégovine, notre principale priorité reste de l'affranchir d'une politisation de ces activités et des intérêts à court terme. Nous n'avons cessé de revenir sur ce point ces derniers temps.

Il faut mettre fin aux violations du mandat de la Force de stabilisation (SFOR). De telles violations se manifestent notamment par l'emploi délibéré de la force pour arrêter des gens.

Je voudrais également souligner que le fait que la République fédérale de Yougoslavie n'ait pas été invitée à la réunion de la Conférence pour la mise en oeuvre de la paix, qui s'est tenue à Bruxelles les 23 et 24 mai, a ébranlé l'édifice de Dayton tout entier. Je rappelle que la République fédérale de Yougoslavie est l'une des parties signataires de l'Accord de paix de Dayton et constitue un garant essentiel de son application.

Nous sommes malheureusement convaincus que le fait que la République fédérale de Yougoslavie n'ait pas été invitée à la réunion de Bruxelles de la Conférence de mise en oeuvre de la paix aura des conséquences négatives. Consciente de ce fait, et ne voulant pas en assumer la responsabilité, la Russie s'est vue dans l'obligation de ne pas participer à la rencontre de Bruxelles.

Je réaffirme notre position : toute tentative, sous quelque prétexte, d'isoler la République fédérale de Yougoslavie du règlement de la question en Bosnie, au Kosovo ou dans les Balkans en général, ira à l'encontre du but recherché et ne pourra qu'exacerber les problèmes et précipiter une nouvelle crise.

Pour finir, je tiens à dire que la Russie, en tant que participante principale au processus de règlement en Bosnie, continuera d'apporter une contribution active au développement du processus de paix en Bosnie-Herzégovine et appuiera les activités de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, dans le strict respect des Accords de paix de Dayton.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Représentant spécial, M. Klein, de son exposé encourageant.

Cinq années se sont écoulées depuis la signature des Accords de Dayton Paris et beaucoup a été réalisé pour ce qui est de la stabilisation et de la reconstruction.

La communauté internationale a entendu l'appel à l'aide. Elle a réuni 5,1 milliards de dollars pour la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. À part l'assistance financière, nous sommes redevables aux hommes et aux femmes qui servent dans la Force de stabilisation (SFOR) et la MINUBH pour leurs efforts inlassables.

Comme l'ont indiqué plusieurs participants à la réunion de la Conférence de mise en oeuvre de la paix, les 23 et 24 mai, la Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui à la croisée des chemins. Maintenant que la reconstruction et la stabilisation ont été réalisées, tous les efforts doivent porter sur une nouvelle infrastructure institutionnelle. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent jouer un rôle éminent dans ce domaine et devraient enfin commencer à relever ce défi. À cet égard, on aurait sans doute pu réaliser beaucoup plus au cours des années écoulées. Ma délégation espère que les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine vont enfin se montrer à la hauteur de la situation et ne ménageront pas leurs efforts pour une édification globale de la nation.

Dans ce cadre, je voudrais délimiter trois domaines qui nous paraissent nécessiter une action immédiate. Premièrement, dans le domaine politique, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, la Bosnie-Herzégovine a besoin d'institutions communes, responsables devant le peuple et capables de fonctionner. Nous attendons des autorités du pays qu'elles aient la volonté politique et le sens des responsabilités nécessaires pour en faire une réalité.

Deuxièmement, pour ce qui est de la réforme économique, il faut bien reconnaître que pas grand-chose a été fait dans ce domaine. En fait, nous constatons la persistance du statu quo économique, qui semble servir les intérêts aussi bien économiques que politiques. La privatisation devrait apporter un changement fondamental. Aussi, nous demandons qu'elle soit réalisée rapidement de façon démocratique et transparente.

Troisièmement, en ce qui concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées, au paragraphe 24 de son rapport (S/2000/529), le Secrétaire général note que selon le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), au cours du premier trimestre de cette année, le nombre de retours de membres des minorités a quadruplé passant de 1 711 en 1999 à 7 300. En soi c'est quelque chose dont il faut se réjouir mais au paragraphe 35, le Secrétaire général indique aussi que le taux de retour des réfugiés et des personnes déplacées reste insatisfaisant et bien inférieur aux attentes, en particulier pour les personnes provenant de zones où elles appartiendraient maintenant à la minorité ethnique.

Selon ma délégation, les autorités concernées – à tous les niveaux, et en particulier au niveau local – doivent accorder la plus haute priorité à la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées. Dans une même optique, nous rendons hommage ici au Représentant spécial et à la MINUBH pour leur attachement à ces questions importantes.

Enfin, nous partageons l'enthousiasme de M. Klein au sujet de l'instauration d'un Service national des frontières. Nous voudrions cependant saisir cette occasion pour rappeler – je ne vais pas ici chercher à cacher l'impatience croissante de ma délégation – que les Pays-Bas ont offert de contribuer au fonctionnement opérationnel du Service national des frontières, sous réserve que ces frais apparaissent dans le budget national. Jusqu'à présent cette condition simple n'a pas été remplie. La question du Service national des frontières est un des exemples de renouveau des infrastructures institutionnelles en Bosnie-Herzégovine que la communauté internationale attend avec impatience.

Mlle Durrant (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Secrétaire général de son rapport et le Représentant spécial, M. Klein, de son exposé détaillé sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous sommes d'avis, comme le Secrétaire général, que cinq ans après la fin de la guerre, la paix prend racine mais en fin de compte le succès de la Mission dépendra de la coopération de la population de la Bosnie-Herzégovine. Selon les conclusions du rapport, il est crucial à cet égard que les dirigeants locaux acceptent d'être tenus responsables et de rendre des comptes.

C'est sur cette toile de fond que ma délégation rend hommage au Représentant spécial et aux hommes et aux femmes de la MINUBH pour leur engagement à mettre en oeuvre le mandat de la Mission consistant à aider les parties à l'accord de paix à respecter leurs obligations de créer un environnement sûr pour toutes les personnes dans leurs juridictions respectives, en maintenant des institutions civiles d'application de la loi qui fonctionnent conformément à des normes internationalement acceptées, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus.

Nous sommes heureux de noter les efforts qui ont été faits pour restructurer et réformer la force de police, des enquêtes ont été menées sur le personnel chargé de l'application de loi et des progrès accrus ont été faits pour changer la composition de la force de police pour qu'elle reflète le caractère multiethnique des communautés qu'elle dessert. Il est important, selon nous, de continuer à mettre l'accent sur la formation des officiers de police et nous sommes d'accord pour dire que la clef d'une réforme soutenue de la police est la formation professionnelle.

Nous reconnaissons, toutefois, qu'il reste beaucoup à faire pour augmenter le recrutement d'officiers issus de minorités. Nous avons noté au paragraphe 37 du rapport que la MINUBH a encore besoin d'environ 40 millions de dollars pour appuyer les opérations du Service national des frontières, soutenir la restructuration de la police, y compris le recrutement de personnel appartenant à des groupes minoritaires, et parvenir à une norme minimale pour l'efficacité et la compétence de la police dans des domaines spécialisés, notamment la gestion. Nous nous associons donc à M. Klein dans l'appel qu'il a lancé pour que des fonds supplémentaires et des contributions généreuses soient versés au Fonds d'affectation spéciale.

Nous sommes d'avis, comme le Représentant spécial, qu'un vide reste à combler dans les progrès que nous avons enregistrés, notamment dans le domaine de la réforme judiciaire. Nous avons été préoccupés d'apprendre dans le rapport que le Programme d'évaluation du système judiciaire a fait apparaître que, à des degrés divers, l'ensemble de l'appareil judiciaire accusait des dysfonctionnements d'ordre politique, professionnel et structurel dans toute la Bosnie-Herzégovine. Si nous voulons que la MINUBH s'acquitte de son mandat, il faut que le système judiciaire soit réformé en profondeur. Il ne saurait être lais-

sé au hasard. Il importe donc que l'assistance internationale à ce programme soit maintenue.

Ma délégation est heureuse de noter que les composantes de la MINUBH ont entrepris les préparatifs d'un cadre stratégique et opérationnel pour l'accomplissement de la Mission d'ici à décembre 2000, et nous espérons vivement que la structure organisationnelle des forces de police inclura à ce moment-là les mécanismes nécessaires pour assurer un niveau acceptable d'obligation redditionnelle et de transparence, ainsi que l'exemption de l'ingérence politique. Pour que cela soit possible, la MINUBH doit pouvoir compter sur l'appui indéfectible de la population et des dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine.

Une autre question que ma délégation voudrait aborder est la situation en matière de droits de l'homme. Nous notons que le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a étendu ses activités, ajoutant à ses fonctions d'enquête des mesures destinées à renforcer l'intégrité institutionnelle des forces de police. En même temps, nous pensons qu'il faut continuer de mettre l'accent sur l'élimination de la traite des êtres humains. Nous voudrions donc demander au Représentant spécial ce qui a été fait concernant le rapport établi par la MINUBH en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Pour ma délégation, l'avenir de la Bosnie-Herzégovine dépend de la création d'institutions multiethniques communes et de la normalisation continue des relations entre les différents groupes ethniques. C'est dans ce contexte que nous soulignons de nouveau la nécessité de fournir une sécurité appropriée pour les personnes qui reviennent et pour leur intégration dans le pays.

Pour terminer, je voudrais souligner que la Jamaïque appuie la prorogation du mandat de la MINUBH afin de consolider les acquis et de relever les défis qui demeurent.

M. Duval (Canada) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport et M. Klein, le Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé. Nous sommes reconnaissants au diplomate et au général de nous rappeler les éléments essentiels des opérations de maintien de la paix : un mandat clair, le consentement des parties, et au-delà du consentement des parties, leur plein appui aux efforts de la Mission, des ressources adéquates et, enfin, la persistance dans la mise en oeuvre du mandat avec les arbitrages difficiles que cela commande.

Dans cet esprit, les efforts combinés de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et du Bureau du Haut Représentant contribuent largement à la stabilité en Bosnie-Herzégovine et resteront une composante essentielle des efforts internationaux visant à garantir une paix viable et durable dans la région.

Le Canada se félicite de la récente inauguration du Service national des frontières à l'aéroport de Sarajevo et du soutien que la MINUBH et le Haut Représentant lui ont apporté dès le début. Il s'agit, comme l'a souligné M. Klein, d'une étape importante vers le rétablissement de l'identité de l'État et du renforcement des institutions communes. Ce service donnera en outre des moyens plus efficaces pour lutter contre la contrebande et la corruption et permettra donc à la Bosnie de se rapprocher des institutions euro-atlantiques.

Nous croyons qu'une stratégie cohérente et intégrée est indispensable au rétablissement durable de la primauté du droit en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, le Canada souhaite souligner les travaux et les succès du programme d'évaluation du système judiciaire sous les auspices de la MINUBH. Il sera important, croyons-nous, de s'assurer que des dispositions appropriées de suivi seront prises avec les organes compétents afin de garantir une mise en oeuvre fructueuse des recommandations du programme d'évaluation.

Il est encourageant de constater que des progrès, en ce qui concerne la composition des forces de police, qui doivent absolument refléter le caractère multiethnique des communautés qu'elles desservent, ont été enregistrés. Nous encourageons les autorités bosniaques à coopérer pleinement avec la MINUBH afin de créer des forces de l'ordre qui soient multiethniques, professionnelles et responsables.

Enfin, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs foyers reste la première priorité. Les autorités bosniaques doivent appliquer totalement les mesures susceptibles de favoriser les retours, notamment la loi sur la propriété, et cesser de faire obstruction aux évictions légales. Des progrès sur ce front seront essentiels et permettront de mesurer l'attachement réel des autorités bosniaques envers une paix durable dans le cadre des Accords de Dayton.

Le Groupe international de police joue un rôle prépondérant à cet égard, et nous constatons avec satisfaction qu'il a réussi à assurer la sécurité dans certains endroits du pays.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : Je tiens, tout d'abord, à remercier le Secrétaire général de son rapport et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Klein, pour son exposé.

La délégation chinoise appuie la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Groupe international de police (GIP) dans leur travail. Nous nous félicitons des progrès réalisés par la MINUBH dans la réforme de la police et la formation de la police. Nous notons que ces progrès ont été réalisés dans des conditions extrêmement difficiles.

Nous estimons que les progrès réalisés dans le recrutement de personnel de police appartenant à des minorités ne sont pas satisfaisants. Bien sûr, nous constatons que la MINUBH a déployé de gros efforts, mais nous espérons que ces efforts vont se poursuivre.

Par ailleurs, les progrès enregistrés quant au retour des réfugiés sont très lents, en particulier dans les régions à minorité ethnique. Cette situation est très décevante. Nous espérons que ce processus sera accéléré. Le processus se poursuit depuis cinq ans. Il ne s'agit donc pas d'une période courte. Si on le prolonge encore, cela pourrait modifier la composition démographique et compliquer davantage la situation. Nous espérons donc que la MINUBH poursuivra ses efforts pour accélérer ce processus.

Bien entendu, les acquis de la MINUBH sont en grande partie tributaires de la coopération et de la volonté politique des différentes parties en Bosnie-Herzégovine, pour la simple raison que la MINUBH ne restera pas là pour toujours.

À long terme, la solution au problème bosniaque est entre les mains des dirigeants et de la population de la Bosnie-Herzégovine.

La partie III du rapport du Secrétaire général traite des activités conjointes du système des Nations Unies. Nous nous félicitons du rôle constructif que le système des Nations Unies et d'autres institutions ont joué en Bosnie-Herzégovine pour parvenir à la paix, la réconciliation et la reconstruction pacifique.

À notre avis, il faut qu'il y ait une coordination et une délimitation claire des tâches entre les Nations Unies et d'autres organisations internationales afin d'éviter tout chevauchement ou double emploi, gaspillage de ressources ou esquive de responsabilités. Le prédécesseur de M. Klein, Mme Rehn, lors de son exposé au Conseil, avait fait référence au progrès accompli sur le plan de la coordination entre ces organisations et institutions.

La principale responsabilité de la MINUBH relève du domaine judiciaire et de la promotion de la démocratie. En fait, s'il y avait une plus grande coopération et coordination entre les institutions des Nations Unies, les progrès seraient facilités encore davantage dans ce domaine.

Compte tenu des demandes faites par les diverses parties en Bosnie-Herzégovine et du fait que la MINUBH a encore beaucoup à accomplir, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général de proroger le mandat de la MINUBH et nous continuerons de soutenir ses travaux.

M. Chowdhury (Bangladesh) *(parle en anglais)* : Je tiens à remercier M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de son exposé très clair et de ses commentaires sur l'évolution de la situation depuis la publication du rapport du Secrétaire général.

Nous avons eu l'occasion d'entendre M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, le 9 mai. Nous avions alors appuyé l'ordre de priorité qu'il avait établi quant aux exigences de la Bosnie en vue de la revitalisation de l'économie, du retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, et de la consolidation des institutions communes. Il est encourageant de noter dans le rapport du Secrétaire général qu'il y a des signes manifestes et encourageants que la paix prend racine en Bosnie-Herzégovine. La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), qui a la lourde responsabilité de mettre en oeuvre l'Accord de paix de Dayton, joue un rôle important dans la réalisation de ces objectifs prioritaires.

Notre déclaration sera centrée sur trois commentaires principaux.

Premièrement, la MINUBH a fait de grands progrès, au cours de l'année passée, dans son champ de compétence. Cela comprend la création du Service na-

tional des frontières, une initiative très importante; l'enregistrement par le biais du programme d'enregistrement du personnel de police; le recrutement et le redéploiement du personnel de police provenant de groupes minoritaires; et l'édification de l'institution de la police.

Deuxièmement, la mise en place du service de police des tribunaux en est toujours à ses débuts, notamment en Republika Srpska. Cette initiative exige une plus grande attention. Non seulement il s'agit d'une exigence constitutionnelle, mais l'indépendance et l'efficacité du travail des institutions judiciaires dépendent de ce service.

Troisièmement, une composante essentielle du Groupe international de police est l'évaluation du système judiciaire sur une période de deux ans, qui doit se terminer d'ici la fin de l'année. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant ne sont pas surprenants : le système judiciaire accuse des dysfonctionnements, à divers degrés, d'ordre politique, professionnel et structurel. Le travail de la MINUBH dans le secteur judiciaire, qui comprend une évaluation, des recommandations et des services consultatifs, joue un rôle crucial dans l'édification du système judiciaire. Nous estimons que la MINUBH doit continuer de conserver l'expertise nécessaire dans ce domaine.

Il est satisfaisant de noter que certains événements positifs se sont produits à la suite de la déclaration faite le 22 mars, lorsque le Bangladesh assurait la présidence du Conseil de sécurité. La percée récente dans le canton Herzégovine-Neretva, qui a permis aux Bosniaques, pour la première fois depuis la guerre, de travailler dans la ville de Mostar à majorité croate, en est un bon exemple. La volonté des dirigeants croates d'apporter une contribution constructive au processus de paix est tout à fait louable.

Nous apprécions également les contributions des États Membres au Fonds d'affectation spéciale administré par la MINUBH. Toutefois, des fonds additionnels sont nécessaires pour appuyer les opérations du Service national des frontières et les opérations de restructuration de la police, ainsi que pour améliorer leur efficacité et le recrutement parmi les minorités. Nous espérons que la communauté internationale apportera de généreuses contributions à l'appui des efforts de la Mission.

Pour terminer, nous appuyons fermement la prorogation du mandat de la MINUBH pour une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'au 21 juin 2001, mais nous aimerions souligner que le rôle clef de la MINUBH doit se jouer dans le secteur de la restructuration de la police et de la consolidation de l'appareil judiciaire. Bien que certaines initiatives importantes aient été prises et que des résultats aient été enregistrés, la plupart des progrès dépendront de l'élimination des facteurs obstructionnistes et dilatoires. Nous espérons que, grâce à la volonté et à l'engagement de toutes les parties concernées, cette coopération augmentera et que les efforts de la MINUBH permettront des progrès considérables.

M. Eldon (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de souhaiter à nouveau la bienvenue à l'Ambassadeur Klein au Conseil. Il a accompli un travail remarquable pour revitaliser la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), grâce à une façon de procéder énergique et pragmatique, et nous lui sommes reconnaissants de son dévouement et de ses efforts.

Nous appuyons pleinement la prorogation du mandat de la MINUBH pour une période additionnelle de 12 mois, et nous sommes convaincus que cette prorogation s'appuie sur une stratégie claire visant à mener à bien la Mission d'ici décembre 2002. Comme le Secrétaire général l'indique clairement dans son dernier rapport, il s'agit là d'un objectif réaliste qui peut être atteint si nous fournissons à la MINUBH les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat.

Mon gouvernement appuie les priorités établies par le Conseil de mise en oeuvre de la paix lors de sa dernière réunion ministérielle : le retour des réfugiés, la réforme économique et le renforcement des institutions d'État. Nous avons consacré des ressources importantes aux efforts faits dans ce domaine, dont 67,2 millions de dollars pour soutenir le retour des réfugiés appartenant à des groupes minoritaires et près de 2 millions de dollars pour le nouveau Service national des frontières. Nous allons également maintenir notre importante contribution, qui représente actuellement plus de 10 % de la force totale, au Groupe international de police (GIT).

Nous sommes encouragés par les évolutions positives dont le Secrétaire général fait état dans son rapport. Il est encourageant de voir l'augmentation spectaculaire du nombre de retours de réfugiés, même celui de groupes minoritaires dans des régions où ont eu lieu

des actes de violence horribles durant la guerre. Cette situation serait plus qu'une tendance si certains responsables gouvernementaux et d'autres personnes cessaient de freiner le retour de ces femmes et de ces hommes courageux. Nous devons dire clairement que nous ne tolérerons pas ce recours à l'obstruction.

À cet égard, ma délégation appuie pleinement l'exécution énergique des mandats que la communauté internationale a confiés au Haut Représentant et à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Nous devons chercher à écarter ou à freiner tous ceux qui font obstacle à la pleine mise en oeuvre de l'Accord de Dayton : les criminels de guerre toujours en liberté, les membres du crime organisé et les extrémistes nationaux. À cet égard, en ce qui a trait à la réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix, je noterai simplement que le régime de Belgrade n'a rien fait depuis la réunion ministérielle tenue en décembre 1998 à Madrid, dont il s'était retiré, pour justifier sa participation au Conseil de mise en oeuvre de la paix. Après tout, cette réunion ministérielle réunit ceux qui sont intéressés à faire avancer la cause de la paix en Bosnie, et cet objectif est éloquent.

Nous sommes encouragés de constater que le nationalisme et la haine du passé font lentement place à la démocratie et à la primauté du droit, trop lentement certes, mais le fait est là. À cet égard, le nouveau Gouvernement Mesic-Racan en Croatie a eu un effet positif sur la communauté croate de Bosnie et nous constatons une évolution positive à Mostar qui, récemment encore, était qualifiée de ville la plus divisée d'Europe. Nous constatons aussi des progrès lents mais constants dans l'institution du Service frontalier de l'État, élément clef de la déclaration de New York auquel les membres de la présidence commune ont donné leur accord lorsqu'ils se sont présentés devant le Conseil, en novembre dernier. Il reste certes encore beaucoup à faire au niveau des institutions communes et nous appuyons les efforts de la communauté internationale en Bosnie pour renforcer les progrès réalisés dans ce domaine.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots sur la réforme judiciaire. Mon gouvernement se félicite du travail accompli par la MINUBH dans le cadre de son programme d'évaluation du système judiciaire au cours des deux dernières années. Ce dernier a mis en lumière des problèmes graves qui affectent le système judiciaire bosniaque et fait d'importantes recommandations. Son mandat, cependant, restreint le programme à des activités passives de surveillance et d'évaluation. Nous comprenons bien que le Bureau du Haut Représentant a rédigé un plan concernant les prochaines étapes de la réforme judiciaire et collabore avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) à l'établissement d'un programme qui permettra de mettre en oeuvre les recommandations du programme d'évaluation du système judiciaire. Nous continuons de penser que l'OSCE, avec son expérience dans les questions relatives à l'état de droit et à la réforme judiciaire et les nombreux bureaux locaux dont elle dispose en Bosnie, est l'organisation la mieux qualifiée pour aider le Bureau du Haut Représentant dans cette mission. Nous accueillerions très favorablement la participation du Conseil de l'Europe et d'autres organisations régionales aux efforts entrepris sous la direction du Bureau du Haut Représentant et de l'OSCE.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général de son dernier rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH). Nous remercions l'Ambassadeur Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général, de son exposé détaillé et encourageant et le félicitons du dynamisme et de l'initiative dont il fait preuve en même temps que des efforts qu'il a faits pour mettre en oeuvre l'Accord de paix Dayton Paris sur la Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes heureux de constater que la MINUBH continue d'apporter une grande contribution au renforcement de l'établissement de l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. Nous apprécions pleinement les efforts faits par la Mission pour restructurer et réformer les forces de police locales dans les deux entités de Bosnie-Herzégovine. Nous sommes heureux des progrès réalisés pour consolider le Service frontalier de l'État et de l'appui opérationnel qui lui a été accordé par certains États membres.

Nous nous réjouissons également de la percée récente réalisée dans le canton 7 pour ce qui est de l'intégration du Ministère de l'intérieur et de la nomination de juges. Nous notons également que d'autre progrès ont été faits dans l'enregistrement et la certification de la police locale et nous espérons que l'objectif visant à établir la première banque de données complète et transparente sur l'ensemble du personnel de police habilité se fera dans les délais fixés. Des progrès semblables ont été notés dans le recrutement et la sélection de cadets appartenant à des minorités dans les écoles de police.

Le rôle d'une force de police professionnelle comprenant du personnel appartenant aux différents groupes ethniques revêt une importance capitale pour la Bosnie-Herzégovine, d'où le besoin d'assurer une représentation adéquate des minorités dans les forces de police locales dans les deux entités de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes donc très préoccupés devant le manque de progrès réalisés dans ce domaine, notamment dans le cas de la force de police de la Republika Srpska dont moins de 1 % de policiers appartiennent à des minorités, ce qui ne correspond pas aux objectifs fixés dans l'Accord-cadre de 1998. Nous espérons que des progrès dans ce domaine, ainsi que dans la formation de forces de police spécialisées, pourront être faits avec la participation indispensable de la MINUBH et de la communauté internationale Nous attendons également avec intérêt la mise en place rapide d'un service de police des tribunaux en Republika Srpska qui a encore beaucoup de retard dans ce domaine.

Les importantes contributions de la MINUBH dans d'autres domaines de la composante civile de l'Accord de paix, tels que l'évaluation du système judiciaire et le renforcement du respect des droits de l'homme par le système juridique méritent aussi des éloges. Compte tenu du fait que le programme d'évaluation du système judiciaire actuel en Bosnie-Herzégovine a fait apparaître que l'ensemble de l'appareil judiciaire accuse des dysfonctionnements d'ordre politique, professionnel ou structurel, nous estimons que de nouveaux efforts déterminés seront essentiels pour remédier à ces sérieuses lacunes. À cet égard, nous appuyons d'autres efforts qui seraient faits par le biais des dispositions voulues dans ce domaine d'importance fondamentale.

Malgré ces réalisations, il reste encore beaucoup à faire. Les progrès réalisés jusqu'à présent doivent être consolidés plus avant et des tâches essentielles qui n'ont pas encore été accomplies doivent l'être pour que la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine deviennent irréversibles. Nous notons que le rythme de retour des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier en Republika Srpska reste insatisfaisant et bien inférieur aux attentes. De toute évidence, la réconciliation entre les communautés ethniques bosniaques est loin d'être réalisée.

La relance économique a commencé à prendre racine mais elle est aussi inférieure aux attentes. Il faut qu'il y ait davantage de progrès tangibles dans tous ces domaines pour assurer à la Bosnie-Herzégovine un État viable. Le succès du processus de paix en Bosnie-Herzégovine dépend encore beaucoup à ce stade de l'engagement et de l'appui soutenu de la communauté internationale. La participation soutenue et active de la communauté internationale reste essentielle. Le travail de la MINUBH, y compris du Groupe international de police (GIP), doit se poursuivre alors que la communauté internationale cherche à assurer une paix durable dans le pays. Nous appuyons donc pleinement le Secrétaire général lorsqu'il recommande que le mandat de la MINUBH soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 21 juin 2001.

Nous pensons comme le Secrétaire général que la présence effective de la Force de stabilisation (SFOR) est essentielle. Ma délégation rend hommage au rôle important joué par la communauté internationale, notamment par le Haut Représentant et son Bureau, les gouvernements pertinents et tout le personnel de la SFOR et de la MINUBH ainsi que d'autres institutions des Nations Unies dont les contributions ont été d'un grand secours et ont facilité la mise en oeuvre totale de l'Accord de paix. L'engagement de la communauté internationale et sa contribution au processus de paix en Bosnie-Herzégovine doivent pouvoir concorder avec l'engagement et la coopération totale des dirigeants et de la population bosniaque à tous les niveaux, car en dernière analyse, c'est principalement d'eux que dépendra l'établissement de la paix, de la réconciliation nationale et de l'édification de la nation.

La Malaisie est fière de s'être associée aux efforts qui ont été faits pour rétablir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous continuerons de participer activement pour assurer la pleine mise en oeuvre de l'Accord de paix grâce à notre participation à la MINUBH et au GIP, en mettant à la disposition des cours de formation et d'autres services ainsi qu'en partageant notre expérience dans le domaine du développement socioéconomique et dans le domaine de la privatisation qui a été mis en oeuvre avec succès en Malaisie.

M. Kuchynski (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Klein de son exposé extrêmement complet et instructif autant qu'encourageant. Je remercie aussi le Secrétaire général de son dernier rapport en date.

Depuis l'adoption de la résolution 1247 (1999) en date du 18 juin 1999, les progrès réalisés en Bosnie-

Herzégovine en ce qui concerne l'application de l'Accord de paix Dayton Paris ont été de taille. Nous estimons que les organisations du système des Nations Unies, sous la direction et la coordination de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ont largement contribué au succès général remporté jusqu'à présent par la communauté internationale. Ma délégation estime que la MINUBH et le Groupe international de police (GIP) qui en est un élément essentiel, continuent de jouer un rôle crucial dans l'application des aspects civils de l'Accord de paix, en particulier pour ce qui est de l'instauration de mécanismes permettant un état de droit.

L'Ukraine se félicite du travail accompli par la MINUBH au cours de la période écoulée dans le domaine de la restructuration et de la réforme de la police, de l'édification d'institutions communes, de la création d'un système judiciaire et de la garantie du respect des droits de l'homme. Nous reconnaissons le professionnalisme du personnel du GIP qui s'est acquitté de son mandat dans des conditions difficiles du fait de la réduction des effectifs autorisés, essentiellement en raison des besoins supplémentaires qui se font sentir au Kosovo.

Ma délégation voudrait également féliciter **M.** Klein et le personnel de la Mission pour un certain nombre de réalisations dans la mise en place d'institutions communes : l'intégration multiethnique, dans le canton 7, de structures de police parallèles et de l'appareil judiciaire au niveau des municipalités et cantons, la formation d'une force de police multiethnique à Brcko et l'inauguration du Service national des frontières à l'aéroport de Sarajevo, il y a une semaine. Bien entendu, tous ces projets vitaux ont au moins une caractéristique commune remarquable : ils rassemblent les représentants de trois grandes ethnicités dans leur effort commun de création d'un État. Nous avons appris avec satisfaction, grâce au rapport du Secrétaire général, que ces faits majeurs visant l'intégration de la police ont permis aux Croates et aux Bosniaques de travailler ensemble à Mostar-Ouest pour la première fois depuis la fin de la guerre. Le fait que le Service national des frontières soit opérationnel ne doit pas être sous-estimé.

Tout en rendant hommage à la MINUBH et au Groupe international de police qui s'efforcent de mettre en place des institutions communes, nous convenons avec M. Klein que davantage d'efforts doivent être déployés pour recruter du personnel de police appartenant à des minorités dans les deux entités, et assurer la sécurité des personnes qui retournent et sont issues de minorités. Nous sommes préoccupés par l'augmentation des incidents touchant ces personnes et par les questions relatives à leurs droits de propriété. Ces incidents sont inacceptables. Il ne fait pas de doute que le Groupe international de police et la Force de stabilisation doivent prendre d'autres mesures face à cette situation. Il faudrait accorder plus d'attention à l'accélération du retour des réfugiés traversant la frontière vers la Bosnie-Herzégovine et ses pays voisins.

Ma délégation relève avec satisfaction un certain nombre de mesures mentionnées dans le rapport du Secrétaire général, et qui visent à renforcer la coordination des efforts des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Je fais allusion à l'idée de transférer à l'avenir le travail de la Mission sur l'évaluation du système judiciaire à une organisation internationale, prête à continuer le programme sur la base de l'expérience de la MINUBH.

Ma délégation se félicite de la remarque du Secrétaire général, au paragraphe 34 du rapport, indiquant que toutes les composantes de la MINUBH ont commencé à élaborer un cadre pour l'application des éléments essentiels de leur mandat d'ici à décembre 2002. Cela nous paraît indiquer que la Mission des Nations Unies pourra achever son mandat d'ici là. Mais nous pensons qu'il est trop tôt pour envisager le retrait, à court terme, de la Mission des Nations Unies de la Bosnie-Herzégovine.

Nous savons bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour rendre irréversible le processus de paix et de réconciliation, de stabilité et de démocratie en Bosnie-Herzégovine. Nous pensons qu'un des grands problèmes est d'assurer que les dirigeants et les citoyens de la Bosnie-Herzégovine souscrivent pleinement à l'application de l'Accord de paix, tout en sachant que l'avenir de leur pays dépend d'abord d'eux. À cet égard, nous partageons un certain nombre d'appréhensions, exprimées à la dernière réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix à Bruxelles, quant à l'engagement insuffisant des autorités de la Bosnie-Herzégovine à l'égard du processus de paix.

Nous estimons que le Conseil devrait continuer de soutenir fermement la MINUBH et d'encourager vivement les autorités de la Bosnie-Herzégovine à manifester leur ferme attachement à l'application de

l'Accord de paix, en pleine coopération avec la MINUBH.

En tant que contributeur au GIP, l'Ukraine est déterminée à continuer à y participer. En tant que membre du Conseil de mise en oeuvre de la paix, mon pays a fait siennes les trois priorités pour la Bosnie pour les 18 prochains mois, telles qu'identifiées à la réunion du Conseil de mise en oeuvre de la paix : à savoir, poursuite des réformes pour une économie de marché, accélération du retour des réfugiés et renforcement des institutions démocratiques nationales. Nous demandons aux autorités de la Bosnie-Herzégovine d'assurer leur mise en oeuvre.

Nous pensons que les activités de la MINUBH, durant quatre ans et demi, ont été utiles vu qu'elles ont donné lieu à des résultats indéniables et que la situation globale en Bosnie-Herzégovine semble assez prometteuse. Mais nous pensons également qu'au vu des problèmes persistants, la poursuite des efforts de la MINUBH, aidée effectivement par la Force de stabilisation, est nécessaire pour consolider le processus de paix et le faire avancer. Ma délégation appuie donc la recommandation du Secrétaire général visant à proroger le mandat de la MINUBH de 12 mois supplémentaires, jusqu'au 21 juin 2001.

Pour terminer, je voudrais souhaiter plein succès à M. Klein et à toute l'équipe de la MINUBH dans la poursuite de notre stratégie commune visant à rétablir durablement la paix et la stabilité dans cette région des Balkans.

M. Jerandi (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord exprimer nos sincères condoléances à la suite du décès du Président Hafez Al-Assad, de la Syrie. Sa disparition est une perte immense, non seulement pour la Syrie, mais également pour l'ensemble du monde arabe car M. Al-Assad avait de grandes qualités personnelles et il a beaucoup fait pour la cause du Moyen-Orient et arabe. Durant 25 ans, il a oeuvré inlassablement et généreusement pour le bien de son pays et de son peuple. Que Dieu l'accueille dans sa miséricorde.

(*l'orateur poursuit en français*)

Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette réunion sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais également exprimer toute notre appréciation à M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial et Coordonnateur des Nations Unies dans la région, pour tout ce qu'il entreprend.

Le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine est édifiant à plusieurs égards. Il nous renseigne sur l'évolution de la situation, somme toute positive. Les cinq domaines d'action prioritaire de la MINUBH ont tous connu, certes de façon inégale, une évolution positive visant à enraciner la paix dans la région.

Les élections municipales, tenues le 8 avril 2000 sans incidents ni troubles majeurs avec un taux de participation relativement élevé, constituent pour nous un autre test qui illustre la volonté de la population à aller de l'avant dans la cohabitation. Ces élections invitent la communauté internationale à continuer l'effort et à soutenir les parties qui ont choisi de coopérer avec la MINUBH en vue d'aboutir aux objectifs escomptés pour le rétablissement d'une paix durable et le fondement d'un État démocratique et multiethnique.

Les progrès accomplis dans l'enregistrement du personnel de police ainsi que la représentation des minorités en son sein méritent d'être signalés avec satisfaction. L'accord sur le transfert volontaire de policiers en activité souhaitant retourner à leur ancien lieu d'affectation améliore d'une façon significative les perspectives de constitution d'une force de police multiethnique. Nous sommes toutefois persuadés que ces efforts demeurent insuffisants et qu'il importe de renforcer l'action dans ces domaines.

Le rôle de la police à cette étape cruciale est plus qu'évident. Il ne s'agira pas uniquement d'assurer le respect de la loi et de promouvoir la paix sociale mais également de lutter contre les fléaux de la drogue et le crime organisé. À ce stade, je voudrais saluer la coopération entre la MINUBH et les bureaux du Haut Commissaire aux droits de l'homme pour le Rapport en cours de préparation et que nous attendons avec intérêt.

Nous nous félicitons des résultats obtenus par la MINUBH au cours de l'année écoulée. La création du Service national des frontières ainsi que l'intégration du Ministère de l'intérieur dans le canton 7 témoigne encore une fois de l'importance des résultats obtenus. Dans ce même canton, nous signalons un autre progrès aussi important, celui de la nomination de juges appartenant à des ethnies différentes. Une magistrature indépendante et impartiale est un gage d'égalité entre les justiciables et de durabilité de la paix sociale.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées est une préoccupation majeure en vue de la réalisation des Accords de paix en Bosnie-Herzégovine. C'est également une grande responsabilité que d'assurer la sécurité et le bien-être de tous les réfugiés notamment celle des minorités. Nous nous félicitons du retour massif des réfugiés qui devraient bénéficier du soutien des intervenants sur le terrain et mettons l'accent sur le rôle éminemment positif du Haut Commissariat pour les réfugiés.

Pour construire la paix sur des bases solides, il est nécessaire de la fonder sur les valeurs morales de tolérance et de respect de l'autre dans sa différence. À cet égard, nous pensons que l'école est appelée à jouer un rôle primordial dans l'éducation des nouvelles générations. Il nous semble donc important de travailler pour l'accomplissement d'une université unifiée et multiethnique en Bosnie-Herzégovine où les jeunes pourraient faire l'apprentissage d'une vie commune et apprendre à cohabiter avec les différences.

Afin d'enraciner la paix, nous devons offrir à la Bosnie-Herzégovine un grand projet politique auquel se joindront toutes les parties. Le pacte de stabilité présenté par l'Union européenne est une plate-forme intéressante qui permet à ce stade de voir le jour. Ma délégation estime qu'en vue de la réalisation de cet objectif, il est nécessaire de renforcer la vitalité économique de la région.

Il est clair que là où les parties ont démontré la volonté de coopérer avec la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, des résultats significatifs sont enregistrés. La pleine coopération de toutes les parties est une condition de succès de l'opération. Nous appelons donc les parties à davantage de coopération avec la MINUBH.

Nous sommes conscients de la gravité des obstacles qui freinent la bonne application du mandat de la MINUBH. Ces obstacles ne doivent pas nous décourager de poursuivre nos efforts en vue d'un lendemain meilleur pour tous les habitants de la Bosnie-Herzégovine. La communauté internationale devrait soutenir les résultats tangibles réalisés par la MINUBH et renouveler son mandat.

M. Eldon (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial M. Klein de son exposé très détaillé et complet.

Étant donné l'heure tardive, j'essaierai d'être aussi bref que possible.

Le rapport du Secrétaire général – dont nous lui sommes reconnaissants – parle des importants succès remportés dans les opérations. M. Klein et son équipe méritent toute notre admiration et tous nos remerciements pour l'engagement dont ils ont fait preuve pour réaliser certains de ces progrès. Je voudrais en souligner quelques-uns.

Le Groupe international de police (GIP)continue de faire des progrès réguliers pour ce qui est du recrutement et de la formation de policiers, de réformer les structures locales pour reproduire le style d'une chaîne de commandement unique comme cela est pratiqué dans le reste de l'Europe.

Comme M. Klein l'a dit, la mise en place d'un Service national des frontières, le 6 juin, a été une étape très significative compte tenu de l'opposition locale qui était importante. Lorsque M. Klein nous a présenté son exposé, en mars dernier, il nous avait dit qu'il avait été contraint d'imposer les lois créant le Service national des frontières après que le Parlement s'est révélé incapable d'adopter la législation nécessaire. Nous ne doutons pas que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), en maintenant la pression nécessaire, fera en sorte que les autorités de Bosnie-Herzégovine appliquent pleinement les lois sur le contrôle des frontières.

Le rapport du Secrétaire général fait aussi référence à la grande efficacité du programme d'évaluation du système judiciaire. Ses résultats sont importants mais quelque peu décevants. Il est maintenant important de trouver un moyen efficace pour qu'une autre organisation se charge de cette tâche. Il revient au Bureau du Haut Représentant et à l'agence de coordination centrale en Bosnie de proposer un successeur à la MINUBH pour ce qui est de la réforme du processus judiciaire. Nous nous félicitons de ce que les représentants de la MINUBH travaillent de concert avec le Bureau du Haut Représentant pour trouver la meilleure instance qui assumera cette tâche.

M. Klein a exprimé ses préférences ce matin. En réponse, j'exprimerai les nôtres. À notre avis, ni le Conseil de l'Europe, ni le Programme des Nations Unies pour le développement ne sont des institutions appropriées pour assurer la succession de la MINUBH dans ce domaine. Nous croyons comprendre que le Bureau du Haut Représentant proposera très certainement

un partenariat Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)/Bureau du Haut Représentant. Nous avons certains doutes quant à la nécessité de retirer ce programme de la MINUBH mais nous examinerons soigneusement la proposition finale formulée par le Bureau du Haut Représentant.

J'ai pris dûment note des macro-objectifs de M. Klein pour une meilleure intégration dans l'Europe, des efforts pour promouvoir la démocratie en Serbie et pour intensifier la recherche des criminels de guerre. Tous ces objectifs sont louables et ambitieux; ma délégation les appuie.

À un niveau moindre, même s'il ne s'agit pas vraiment du niveau micro, nous nous félicitons de ce que la composante de la MINUBH a commencé à préparer un cadre stratégique opérationnel pour assumer son mandat de base d'ici à décembre 2002. Nous nous félicitons de l'accent que cela mettra sur le fonctionnement de la Mission. Nous ne devons toutefois pas oublier qu'une stratégie de sortie doit être liée à la réalisation des objectifs. Nous nous félicitons de la reconnaissance dans le rapport du Secrétaire général du besoin de réexaminer de manière continue les progrès, surtout, pour assurer que les ressources sont déployées là où elles pourraient être utilisées à meilleur escient.

Il est également important de considérer nos succès plus importants. La stratégie de sortie de la MINUBH doit être examinée de très près, à la lumière d'une évaluation primordiale et coordonnée de tous les mandats et de tous les objectifs des organisations internationales en Bosnie-Herzégovine.

M. Uanivi (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous remercions, nous aussi, le Secrétaire général de son rapport complet sur la Bosnie-Herzégovine et tenons à souhaiter la bienvenue au Représentant spécial, M. Jacques Klein et à le remercier de sa précieuse mise à jour sur l'application de l'Accord de paix dans ce pays.

Ma délégation souscrit à l'opinion du Secrétaire général et de son Représentant spécial, selon laquelle, en l'absence de forces de police et d'institutions judiciaires locales efficaces, tous les efforts déployés par la communauté internationale en faveur d'une paix durable et d'un développement autonome en Bosnie-Herzégovine seront incomplets.

Malgré les difficultés rencontrées dans la professionnalisation et la restructuration de la police et du système judiciaire, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Groupe international de police ont obtenu des résultats tangibles, en particulier, l'inauguration du Service national des frontières multiethnique et l'établissement du Service de police du district indépendant de Brcko, lui aussi multiethnique, et bien d'autres encore.

Nous prenons note dans le rapport du Secrétaire général du nouvel esprit de coopération qui s'est fait jour dans le canton de la Fédération Herzégovine-Neretva, où pour la première fois depuis la guerre les Bosniens peuvent travailler à Mostar. Nous espérons que cet esprit se propagera dans le reste du pays.

Tout bien considéré, ma délégation est également préoccupée par la lenteur des progrès réalisés dans le recrutement d'agents de police issus de minorités et par la parité entre les sexes dans les deux entités, par le retour, dans la dignité, des minorités et des personnes déplacées dans leurs foyers d'origine et par la question du trafic d'êtres humains.

À cet égard, nous nous réjouissons des progrès qui ont été réalisés et nous attendons avec intérêt le rapport sur cette question. De l'avis de ma délégation, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine devraient s'attaquer à ces problèmes, car la couleur et la composition d'une future Bosnie-Herzégovine unie et multiethnique reposent sur l'harmonisation de ces ingrédients fondamentaux.

Une fois de plus, nous remercions le Représentant spécial pour son exposé fort opportun. Nous l'encourageons à poursuivre sa mission et nous félicitons les hommes et les femmes de la MINUBH et de la Force de stabilisation pour leur contribution précieuse au maintien de la paix et à la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous appuyons la recommandation du Bosnie-Herzégovine de proroger le mandat de la MINUBH pour une nouvelle période de 12 mois s'achevant le 21 juin 2001.

M. Ouane (Mali) : Je voudrais m'associer aux paroles de bienvenue adressées à M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son exposé instructif et détaillé.

Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général de son rapport daté du 2 juin 2000 sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

Évoquant la question à l'examen, je voudrais faire trois brèves remarques. La première, pour dire que ma délégation se félicite des progrès réalisés par la MINUBH dans le cadre de son mandat général, qui, faut-il le rappeler, consiste à surveiller et à restructurer les organismes chargés de l'ordre public. Participent de cette dynamique, la création du Service national des frontières et de la force de police multiethnique du district de Brcko, mais aussi l'intégration des unités de police spécialisées de la Fédération. Le rapport du Secrétaire général mentionne également les progrès réalisés dans l'établissement du Registre du personnel chargé de l'ordre public ou encore les initiatives destinées à accélérer le recrutement, le redéploiement volontaire et le retour du personnel policier provenant de groupes minoritaires. S'inscrit dans la même perspective, la réponse positive des dirigeants croates à la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 23 avril 2000 demandant à ceux-ci de devenir des partenaires constructifs dans le processus de paix. Il faut aussi mentionner le travail remarquable au titre du programme d'évaluation de l'appareil judiciaire.

Ma deuxième remarque a trait à la nécessité de consolider les progrès réalisés. À cet effet, et comme l'a souligné avec force M. Klein dans son exposé, l'engagement constant et vigoureux de la part de la communauté internationale nous paraît d'une impérieuse nécessité. Nous saluons les efforts des États Membres de l'appui qu'ils ont fourni à cet égard au Fonds d'affectation spéciale administré par la MINUBH. Nous espérons aussi que ce Fonds enregistra de nouvelles contributions en vue du financement du Programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine. De même, nous espérons que le Conseil de sécurité et les États Membres ayant une influence sur les parties apporteront l'appui nécessaire à la MINUBH. Il reste que la coopération de la population de Bosnie-Herzégovine demeure indispensable au succès de la poursuite de la mission de la MINUBH.

Ma troisième remarque concerne le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Il s'agit là d'une priorité majeure. Il faut accélérer ce retour. Et c'est pourquoi nous encourageons les autorités de Bosnie-Herzégovine à mettre intégralement en oeuvre les mesures susceptibles d'inciter les populations au retour, notamment à travers la loi foncière, et à cesser de faire obstruction aux expulsions légales.

Pour terminer, je voudrais, d'une part, souligner l'appui de la délégation malienne à la prorogation du mandat de la MINUBH pour une nouvelle période de 12 mois s'achevant le 21 juin 2001. Et, d'autre part, je voudrais m'associer aussi à l'hommage rendu à M. Klein et à l'ensemble du personnel de la MINUBH pour leur dévouement à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Je vais maintenant m'exprimer à titre national pour souligner brièvement quelques points.

D'abord, l'existence d'autres crises régionales ne doit pas conduire à consacrer moins d'énergie, moins d'attention à la Bosnie-Herzégovine. Une stabilisation durable de la Bosnie-Herzégovine est essentielle pour l'avenir de la région. Cette stabilisation n'est pas encore définitivement acquise. Beaucoup reste à faire pour que les responsables locaux, la population de Bosnie-Herzégovine, « s'approprient » le destin de leur pays. Pourtant le temps presse. L'aide internationale ne pourra pas toujours demeurer au niveau actuel. C'est maintenant qu'il faut consolider l'acquis pour tirer les bénéfices de l'énorme investissement international réalisé en Bosnie-Herzégovine. Les quelques années qui viennent seront déterminantes pour obtenir des progrès importants dans quelques secteurs clefs : le retour des réfugiés et des déplacés, la consolidation des institutions centrales, le pluralisme de la vie politique et, enfin, les réformes économiques.

La France, et c'est ma deuxième remarque, reste fortement engagée en Bosnie-Herzégovine, plus de quatre ans après les accords de paix signés à Paris. Elle demeure l'un des plus importants fournisseurs de contingents de la Force de stabilisation et du Groupe international de police des Nations Unies. La France s'est également engagée à veiller tout au long de sa prochaine présidence de l'Union européenne à ce que la Bosnie-Herzégovine conserve toute sa place dans la stratégie de l'Union pour les Balkans en gardant à l'esprit que ceci suppose, bien sûr, des efforts partagés. L'Union européenne et ses États membres, il faut à nouveau le rappeler, sont les contribuants de loin les plus importants en Bosnie-Herzégovine. Depuis 1991, l'Union européenne a fourni plus de 2,5 milliards d'euros à la Bosnie-Herzégovine. Elle est donc en mesure de jouer un rôle central dans l'avenir de ce pays, en raison de cet effort financier, mais aussi parce que les perspectives européennes constituent le levier décisif pour faire évoluer la Bosnie-Herzégovine.

Ma troisième remarque porte sur l'action de la MINUBH et de sa composante principale, le Groupe international de police. Cette action est essentielle pour établir un véritable État et un état de droit en Bosnie-Herzégovine. Derrière les chiffres en eux-mêmes impressionnants que vient de nous donner M. Klein sur la formation des personnels de police, sur le recrutement de policiers issus de groupes minoritaires, derrière les données sur le système judiciaire, il y a à la fois la réalité d'hier et le projet pour demain.

La réalité d'hier, c'était celle d'une police trop nombreuse, partiale, aux mains du groupe majoritaire. C'était celle aussi d'une justice soumise aux pressions. Le projet pour demain, que M. Klein et la MINUBH transforment peu à peu, chaque jour en réalité, c'est que chaque habitant de Bosnie-Herzégovine puisse se rendre dans un commissariat en toute confiance, qu'il puisse être défendu quelle que soit son origine et qu'il puisse obtenir un procès équitable. C'est que l'État de Bosnie-Herzégovine existe sur le terrain, par un contrôle exercé sur ses frontières. C'est que le système judiciaire de la Bosnie-Herzégovine puisse être réformé. L'expérience et les connaissances acquises par le programme d'évaluation du système judiciaire mené par la MINUBH doivent être préservées dans le cadre de la succession de ce programme.

Après d'autres et après M. Klein, je vais vous donner mon opinion et celle de la délégation française sur ce sujet. Il nous semble qu'une solution satisfaisante pourrait être trouvée, par exemple, en confiant les suites de cette opération au Programme des Nations Unies pour le développement.

Pour terminer, et après bien d'autres orateurs, la délégation française souhaite renouveler son entier soutien à M. Jacques Klein et à la MINUBH, dont l'action réussie mérite d'être saluée.

Je vais maintenant donner la parole à M. Klein pour qu'il puisse répondre aux observations qui ont été formulées par les orateurs.

M. Klein (*parle en anglais*) : Je voudrais répondre aux déclarations dans l'ordre. Concernant les délais, je pense que nous avons établi des objectifs clairs et précis, que nous estimons pouvoir atteindre. Je peux assurer le Conseil que je ferai de mon mieux pour terminer cette mission à temps et dans le respect du budget fixé.

En ce qui concerne le trafic, je pense que le Conseil peut se réjouir du fait que l'Organisation des Nations Unies a été la première à soulever ce problème. Étant donné que la Bosnie-Herzégovine compte plus de 430 points où l'on peut traverser la frontière – des chemins de montagne, des petites routes non pavées et des autoroutes à deux voies – nous avons un État complètement perméable. Nous avons cerné le problème, commencé à fouiller les maisons et travaillé avec les ambassadeurs locaux pour permettre aux femmes de rentrer dans leur foyer. Nous avons collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations pour nous assurer que lorsque les femmes reviennent dans leur pays d'origine, elles bénéficient de services de conseil et de services de réintégration. Nous avons temporairement financé des foyers d'accueil, et nous travaillons pour financer des logements permanents pour ces femmes.

Le rapport est disponible. Il a été rédigé en collaboration avec nos collègues du secteur des droits de l'homme, et je pense qu'il traite vraiment d'un besoin très pressant.

Je remercie tous les membres de leurs commentaires très généreux; je les emmènerai avec moi. Comme je l'ai dit plus tôt, des 15 pays représentés à cette table, 13 sont représentés dans ma mission, ainsi que 60 autres nationalités. Cela signifie que la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et le Groupe international de police comprennent 73 nationalités. Ce sont vos citoyens; des hommes et des femmes de vos pays, qui prouvent chaque jour sur le terrain que des personnes de races, de religions et de groupes ethniques différents peuvent travailler ensemble de façon constructive pour faire avancer une cause commune. Ce sont les valeurs universelles des Nations Unies, que nous représentons tous.

Le Président : Je remercie M. Jacques Klein de son commentaire, comme toujours précis, énergique. Je le remercie d'avoir cité en effet les contributions des différents États comme exemple de ce que la communauté internationale, quant elle unit ses forces, peut accomplir dans un pays qui doit continuer à recevoir notre soutien.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 45.